

# Fin du questionnaire médical au Crédit mutuel

Le groupe bancaire annonce renoncer à cette étape obligatoire pour la souscription d'un crédit immobilier

**P**our la première fois, une banque française choisit de déverrouiller en partie l'accès au crédit immobilier pour les anciens malades du cancer ou les personnes atteintes d'une maladie chronique. Le groupe Crédit mutuel supprime, à compter de ce mardi 9 novembre, le questionnaire de santé que les banques et les assureurs soumettent aux clients lors de la souscription d'un prêt à l'habitat. Ce questionnaire concerne les malades à emprunter à des tarifs élevés, voire prohibatifs, en raison de l'assurance attachée au crédit immobilier.

« C'est une vieille idée que j'avais expliquée Nicolas Théry, le président du Crédit mutuel. Dans une *création de la convention Aeras* l'Assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé – censée faciliter l'accès au crédit pour les emprunteurs atteints d'une pathologie. C'était une belle initia-

tive, qui fonctionne, mais avec des surprimes et pas pour toutes les pathologies. Nous devons franchir aujourd'hui un pas supplémentaire, passer d'une logique d'assurance, où chaque risque est tarifié, à une approche collective. »

## « Éviter la double peine »

Le dispositif proposé par le groupe mutualiste reste toutefois soumis à conditions. Il ne concerne que l'achat de la résidence principale. Seuls les clients « fidèles », domiciliant leurs revenus principaux de puis au moins sept ans au Crédit mutuel ou au CIC – l'autre réseau du groupe – échapperont au questionnaire de santé, aux formalités médicales, aux surprimes et aux exclusions liées à leur état de santé. Ces emprunteurs ne devront pas être âgés de plus de 62 ans lors de la souscription et le crédit sera plafonné à 500 000 euros par emprunteur. Quant aux clients de l'institution ayant déjà contracté un cré-

dit et une assurance emprunteur dans ces mêmes conditions, s'ils font l'objet d'une surprime ou d'une exclusion de garantie, ces dernières seront supprimées à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021. « Il n'y a pas de loup, affirme Nicolas Théry. L'objectif, c'est d'éviter la double peine, la maladie et l'exclusion de l'accès à la propriété. »

Avec cette mesure, la banque devance le politique. Plusieurs députés socialistes, LR, UDI et LRM ont en effet tenté de déposer ces derniers jours des amendements au projet de loi de finances 2022 afin de créer des contrats d'assurance emprunteur « inclusifs », sans questionnaire de santé, avec une incitation fiscale à la clé. Le Crédit mutuel précise que sur les 300 000 prêts réalisés chaque année pour la résidence principale (hors Crédit mutuel Arkéa, qui ne propose pas le dispositif), « la moitié est concernée par la suppression du questionnaire de santé ». « Nos comptables

## « Nous ne pouvons pas avoir un mutualisme incantatoire »

**NICOLAS THÉRY**  
président du Crédit mutuel

ont fait le calcul : nous allons perdre une trentaine de millions d'euros en annulant les surprimes médicales que nous encaissions jusqu'à présent. Par ailleurs, nous estimons que la fin du questionnaire de santé nous coûtera jusqu'à une quarantaine de millions par an », détaille Nicolas Théry. Soit un coût pouvant aller jusqu'à 70 millions d'euros par an.

L'initiative a été votée à l'unanimité par le « parlement » mutualiste du groupe, le 16 septembre. « Elle fait partie de nos engagements d'entreprise à mission.

Nous ne pouvons pas avoir un mutualisme incantatoire. Nous ne sommes crédibles que si nous agissons. Et nous appelons les autres assureurs à faire pareil », lance le président du Crédit mutuel.

## Manque à gagner

D'ici là, il entend bien capitaliser sur cette mesure. « Nous espérons bien entendu attirer de nouveaux clients, en leur disant : "Venez, vous rentrez dans une banque qui saura vous renvoyer l'ascenseur." Je sais que cela peut coûter à la banque sur la durée de vie d'un portefeuille immobilier d'une vingtaine d'années, jusqu'à 1,4 milliard d'euros. Mais l'avenir est ouvert : les maladies peuvent être mieux soignées, les clients peuvent venir plus nombreux. Y compris des clients en bonne santé. » Ce manque-t-il pas entraîner une augmentation de tarif pour tous les clients? « Le coût de cette initiative a été calculé selon la structure tari-

faire actuelle », assure le banquier.

Une autre actualité sur le marché de l'assurance emprunteur pourrait toutefois bousculer les prix. La députée (Agr) Patricia Le-moine s'apprête en effet à défendre à l'Assemblée nationale une proposition de loi qui permettra de résilier sans frais et à tout moment l'assurance des prêts immobiliers. Elle a de grandes chances d'être adoptée, le gouvernement ayant engagé la procédure accélérée sur ce texte, au grand dam des banques traditionnelles. « Si tout le monde peut résilier à tout moment son assurance emprunteur, nos concurrents dits alternatifs viendront chercher tous les bons risques chez nous. Nous risquons alors d'avoir des portefeuilles complètement déséquilibrés et donc un vrai problème commercial, prévient Nicolas Théry. Cette proposition de loi dit : favorisez les jeunes en bonne santé et faites payer plus cher les quinquas. » ■